

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé



المملكة المغربية
+٠XIIΛΞ+ | IICTOΞΘ
وزارة الصحة
+٠EοΠοΘ+ | +Λ°ΘΞ

**Allocution de Monsieur le Ministre de la Santé
Président de la Commission Nationale des Stupéfiants**

RABAT -16-01-2019

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais tout d'abord saluer votre mobilisation en répondant à notre invitation et vous présenter mes vifs remerciements pour l'intérêt si particulier que vous accordez à cette Commission.

Je suis heureux de présider aujourd'hui cette réunion. C'est une occasion pour moi de faire connaissance avec vous, de m'enquérir des activités de la Commission Nationale des Stupéfiants et surtout, de donner ensemble un nouvel élan à cette instance en redynamisant son rôle et en consolidant son statut, et ce afin de lui permettre de s'acquitter des missions qui lui sont imparties en matière de lutte et de prévention contre le fléau des drogues.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage aux efforts déployés par les membres de la Commission Nationale des Stupéfiants et les féliciter pour le travail remarquable qu'ils ont réalisé. La contribution de chacun des départements est d'un précieux apport étant donné les multiples facettes du problème de la drogue.

Notre hommage s'adresse aussi et particulièrement aux efforts déployés sur le terrain par tous les services concernés et notamment les efforts menés à travers les campagnes d'éradication de la culture de cannabis impliquant les habitants, le nombre croissant de saisies opérées par les services de la douane, de la gendarmerie royale et de la sûreté nationale, le rôle déterminant du Bureau Central d'Investigation Judiciaire (BCJI) dans le démantèlement de réseaux internationaux de trafic des drogues dures. Ces réalisations témoignent de la volonté et de l'engagement ferme du Maroc pour combattre ce fléau.

Devant l'accroissement inquiétant du trafic et de la consommation des drogues, la répression, même la plus efficace, demeure insuffisante si elle est parcellisée et non accompagnée de réelles mesures préventives et d'une politique globale conduite à moyen et long terme.

Le Maroc, tout comme la majorité des pays, n'échappe pas aux dangers et méfaits des drogues. Ainsi, de multiples mesures ont été engagées par notre pays et se sont déployées, depuis plusieurs années, à tous les niveaux aussi bien politiques, juridiques, sanitaires, socio-économiques qu'administratifs.

Cette politique, si elle a pu contribuer à limiter l'extension du phénomène, nécessite aujourd'hui consolidation et renforcement. Ceci car d'autres facteurs sont entrés en jeu. Il s'agit notamment de la globalisation, et son corollaire l'ouverture des frontières, ainsi que l'extension dangereuse du terrorisme international dont les interconnexions avec l'argent de la drogue sont aujourd'hui avérées.

L'engagement du Maroc au niveau international est sans équivoque. Il n'a cessé d'adapter sa stratégie et son arsenal juridique aux nouvelles données de la lutte contre la réduction de l'offre et de la demande des drogues, sous ses différentes facettes : addictologie, trafic transnational, blanchiment d'argent, criminalité et terrorisme internationaux.

Notre pays a souscrit aux engagements de la communauté internationale lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016 sur le problème mondiale de la drogue:

Engagement alliant réduction de l'offre, prévention et protection de l'homme et traduisant la

détermination des Etats qui considèrent que le problème mondial de la drogue demeure une responsabilité commune et partagée qui doit être traitée dans un cadre multilatéral au moyen d'une coopération internationale efficace et accrue et qui exige une approche intégrée, multidisciplinaire, synergique, équilibrée et globale des stratégies de réduction de l'offre et de la demande.

Le Maroc, conformément aux recommandations des instances onusiennes s'est engagé dans la mise en place d'une stratégie globale et intégrée alliant réduction de l'offre et de la demande et s'inscrivant dans une approche respectueuse des droits de l'homme et du développement durable. Des principes prônés et consolidés par la Constitution de 2011.

Le Maroc a enregistré depuis quelques années, de grands progrès dans la mise en place de mesures stratégiques, à la fois de renforcement de l'arsenal juridique, de consolidation et de création de structures spécialisées, tel le Bureau Central d'Investigation Judiciaire (BCIJ), dont le travail remarquable et efficace est à saluer dans le démantèlement de réseaux internationaux de trafic de drogues (comme la dernière saisie de 1004 kilos de cocaïne fortement dosée, à EL JADIDA au mois de décembre 2018).

Le risque accru pour le Maroc d'être un pays de transit des drogues dures, combattu grâce à la vigilance des services douaniers, est une autre facette de la réduction de l'offre.

La réduction de la demande traduit également l'objectif d'améliorer la santé publique et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les drogues et les toxicomanies respectant les droits de l'Homme et répondant à des besoins de populations spécifiques, tels sont les objectifs assignés à la stratégie préconisée par le Ministère de la Santé à travers le Plan d'action 2025.

La nouvelle vision du Plan de santé à l'horizon 2025 ambitionne de consacrer un système sanitaire cohérent respectueux de la dimension droite de l'homme, prônant une offre organisée, de qualité et accessible à l'ensemble des citoyens,

La nouvelle stratégie vise à améliorer la prise en charge des toxicomanes et à *''traiter ce phénomène en tant que problème de santé publique, avec une approche respectueuse des droits humains''*. Ce nouveau plan vise notamment à *''déployer des mesures préventives au profit des catégories vulnérables''*. Il permettra également *''d'assurer l'accès des usagers des drogues à un traitement adéquat au niveau des établissements de santé, ainsi qu'en milieu carcéral''*.

La lutte contre l'addictologie a fait du Maroc, un pays pionnier en Afrique et dans le monde arabe avec l'introduction du Programme National de Substitution à la Méthadone. L'impulsion donnée, grâce à la haute sollicitude de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, à la lutte contre les addictions à travers la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, constitue le meilleur gage de la réussite de cette stratégie. Des unités de traitement d'addictologie sont déjà fonctionnelles dans plusieurs villes, et le Maroc compte actuellement 15 centres ambulatoires et 3 résidentiels universitaires (Rabat, Casablanca, Tanger, Tétouan, Marrakech, Oujda, Agadir, Fès, Meknès) :

- **27.620 personnes** ont bénéficié de la prise en charge au niveau de ces centres.
- **1.629 personnes** bénéficient du programme de traitement à la méthadone.

Le principe de précaution et l'anticipation du risque sanitaire lié à l'usage des drogues injectables ont conduit le ministère de la santé à mettre en place des actions d'intervention ciblant cette catégorie de personnes dans le but de les protéger des infections VIH et hépatites.

La quantification du problème de la consommation des drogues et la nécessité de disposer de données fiables, objectives et comparables contribue également à la réduction de la demande. Conscient de l'importance d'un instrument d'estimation et d'évaluation, le Maroc, dans le cadre du réseau **Mednet**, a été le premier pays à mettre en œuvre son engagement en créant dès 2011, l'Observatoire National des Drogues et des Toxicomanies.

Néanmoins, l'efficacité de la lutte nécessite une meilleure visibilité et une action mieux coordonnée impliquant l'ensemble des intervenants dans le cadre de la stratégie nationale de lutte anti-drogue. Une stratégie à laquelle chacun a apporté sa contribution. Le Maroc a réalisé des progrès notables depuis l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les drogues en 2006, les défis à relever au cours des prochaines années restent importants, qu'il s'agisse de la poursuite de la consolidation de l'arsenal juridique, de la réduction de l'offre et de la demande, en tant que responsabilité commune et partagée de la communauté internationale. Ces défis sont aujourd'hui au cœur des priorités de notre pays.

Mesdames et Messieurs ;

La réunion d'aujourd'hui est une réunion de coordination de la commission. Elle se tient d'une part, dans le cadre du processus de suivi, d'évaluation et de consolidation de la stratégie nationale de lutte anti-drogue, et d'autre part, en préparation de la tenue du Débat Ministériel de la 62^{ème} session de la Commission des Stupéfiants, prévu les 14 et 15 mars 2019 à Vienne. Ce débat ministériel sera l'occasion de mettre en exergue les efforts consentis par le Maroc dans le cadre de ses engagements internationaux issus de la Déclaration politique, et de présenter les grands axes de notre stratégie consolidée et renforcée.

Cette réunion est pour nous l'occasion de préparer et de coordonner la participation de notre pays à ces manifestations internationales afin de lui garantir un meilleur écho et de permettre d'assurer une large diffusion aux efforts que le Maroc n'a cessé de déployer au sein de ce forum international.

Je voudrais insister enfin sur le rôle et la contribution de chaque département dans la réussite de cette action nationale. La coordination et l'implication de tous sont requises.

Ce chantier est un point de départ vers une évolution qui doit permettre une lutte efficace contre ceux qui se nourrissent de la faiblesse et de la dépendance des autres. Nous sommes déterminés à mener ensemble ce combat essentiel.

Je vous remercie.